

CONDITIONS GENERALES DE VENTE BELIMED SAS

1. APPLICATION, COMMUNICATION ET OPPOSABILITE DES CGV

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « Conditions Générales ») s'appliquent à toutes les ventes de matériel (ci-après « Matériel ») et prestations de service (ci-après « Prestations de service ») réalisées par BELIMED SAS en France ou à l'étranger et font partie intégrante de tout contrat conclu avec BELIMED SAS.

Les Présentes Conditions Générales de Vente constituent le socle unique de la négociation commerciale et prévalent sur tout autre document notamment sur les conditions générales d'achat du Client sauf dérogation acceptée par écrit par BELIMED SAS.

Le Contrat (ci-après « Contrat ») entre BELIMED SAS et de tout Client (ci-après « Client ») est constitué de manière indissociable des présentes Conditions Générales de Vente et du devis accepté par le Client ou de la commande envoyée par le Client et acceptée expressément et par écrit par BELIMED SAS suivant les stipulations prévues aux présentes Conditions Générales et le cas échéant, des Conditions Particulières conclues entre les Parties, à l'exclusion de tout autre document.

Tout autre document (catalogue, prospectus, plans, esquisses, ...) est purement informatif et n'emporte aucun engagement de BELIMED SAS.

Les présentes Conditions Générales sont systématiquement communiquées sur un support durable à tout Client qui en fait la demande préalablement à toute commande. Le Client reconnaît par conséquent avoir eu, préalablement à toute émission de commande, communication des présentes Conditions Générales en vue de procéder à l'achat de tout Matériel auprès de BELIMED SAS ou la fourniture de toute Prestation de service par BELIMED SAS. Le Client reconnaît en outre avoir eu communication, préalablement à toute conclusion du Contrat, d'une manière claire et compréhensible, des informations suivantes :

- Les informations relatives à l'identité et aux coordonnées de BELIMED SAS (à savoir notamment : BELIMED SAS, Avenue Pierre Pflimlin, 68390 SAUSHEIM, RCS MULHOUSE 434 446 514, E-mail : info@belimed.com n° Tél : +33 3 89 63 65 40, n° TVA intracommunautaire FR24434446514)
- Les caractéristiques essentielles du Matériel et des Prestations de Service ;
- Les conditions tarifaires et notamment le prix du Matériel et/ou des Prestations de Service et des frais annexes ;
- Les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du Contrat ainsi que celles prévues pour le traitement des réclamations ;
- Les informations relatives aux assurances et garanties financières ;
- Les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre et aux autres conditions contractuelles ;
- En l'absence d'exécution immédiate du Contrat, la date ou le délai auquel le Matériel sera livré ou les Prestations de service réalisées ;
- L'existence éventuelle d'un droit de rétractation, les conditions, délais et modalités de rétractation et les frais devant éventuellement être réglés en cas de rétractation ;
- La durée du Contrat et le cas échéant les conditions de résiliation du Contrat ;
- Les fonctionnalités des éventuels contenus numériques et, le cas échéant, à leur interopérabilité ;
- Le cas échéant sous réserve de l'application des dispositions légales impératives la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation

2. ACCEPTATION DE DEVIS ET COMMANDES

Commande(s)

Les commandes des Clients résultent soit de l'acceptation des devis émis par BELIMED SAS, soit directement des commandes adressées par le Client à BELIMED SAS conformément aux stipulations qui suivent.

Devis

Les offres de BELIMED SAS sont établies par écrit, sous forme de devis. Le délai de validité des devis est limité à 30 jours à compter de son émission sauf stipulations contraires. Il mentionne les conditions de fourniture, le prix et les conditions de paiement. Sauf dérogation mentionnée au devis, les autres modalités sont celles précisées aux présentes Conditions Générales.

Les délais de livraison ou d'intervention mentionnés dans les devis de BELIMED SAS n'ont qu'un caractère indicatif.

Le Client, en sa qualité de professionnel spécialiste de son domaine, reconnaît qu'il a sélectionné, sous sa seule responsabilité, un Matériel et/ou des Prestations de service adapté(s) à son activité. Il lui appartient de valider avec la plus grande attention les devis proposés par BELIMED SAS et de procéder à toutes les vérifications nécessaires à cet effet. La validation par le Client dégage BELIMED SAS de toute responsabilité au titre du contenu des documents validés.

Les devis acceptés doivent être adressés par écrit à BELIMED SAS, soit par courrier, soit par télécopie ou courrier électronique accompagnés d'un accusé de réception.

Le Contrat est conclu après acceptation sans réserve du devis par le Client et envoi du devis accepté sans réserve à BELIMED SAS durant la période de validité du devis. A défaut, aucun Contrat n'est conclu et BELIMED SAS n'est tenue d'aucune obligation contractuelle.

Les commandes du Client sans devis préalable

Par ailleurs, le Client peut adresser des commandes écrites à BELIMED SAS. Les commandes ne lient BELIMED SAS et le Contrat n'est conclu qu'après acceptation expresse et écrite de la part de BELIMED SAS.

Demande de modification

L'obligation de délivrance concerne exclusivement le Matériel et les quantités visés dans la commande ou le devis acceptés. Toute demande de modification ne liera BELIMED SAS qu'après acceptation expresse écrite de sa part.

BELIMED SAS se réserve la faculté d'apporter aux Matériels ou Prestations de service commandés toutes modifications qui seraient rendues nécessaires par des contraintes techniques, scientifiques ou réglementaires, sous réserve que les caractéristiques principales des Matériels ou Prestations de service ne soient pas modifiées. La responsabilité de BELIMED SAS ne saurait être engagée à ce titre.

Travaux exclus

Il appartient au Client d'assurer toutes les conditions préalables nécessaires à la réalisation des Prestations de service de BELIMED SAS et notamment de mettre à disposition en quantité suffisante, gratuitement et à proximité de travaux entrant dans la réalisation des Prestations de service les équipements nécessaires à la réalisation des travaux en particulier : l'eau, l'électricité, l'accès aux réseaux de communication, les accès et les aires de stockage et d'installation. A défaut, BELIMED SAS pourra suspendre l'exécution de ses obligations ou résilier le Contrat aux torts exclusifs du Client.

Les travaux de génie civil, tels que socles de maçonnerie, percements et scellements et les postes de détente des fluides (eau, air, vapeur, etc.) sont exclus des devis de BELIMED SAS. Les raccordements de tuyauteries de fluides (eau, air, vapeur, etc.) et de vidange, et les branchements électriques, sont prévus sur canalisations amenées en attente au droit des appareils et suivant les indications de BELIMED SAS.

Lorsque l'installation est réalisée par BELIMED SAS, les travaux de génie civil et de raccordements doivent être terminés au moment de l'installation. Si, pour des raisons non imputables à BELIMED SAS, l'installation ou la mise en service devait nécessiter plusieurs interventions, entraînant plusieurs déplacements, celles-ci feraient l'objet d'une facturation complémentaire.

Annulation de commande(s)

Une commande acceptée (devis accepté par le client ou commande sans devis préalable) ayant force obligatoire, le Client ne peut l'annuler qu'à la condition d'indemniser BELIMED SAS de l'intégralité des conséquences en résultant.

3. PRIX ET PAIEMENT

Les Matériels et Prestations de service sont fournis au prix en vigueur figurant sur le catalogue de BELIMED SAS au jour de la commande réalisée par le Client. Lorsque le prix d'une Prestation de service réalisée par BELIMED SAS ne peut être déterminé a priori ou indiqué avec exactitude, BELIMED SAS communiquera au Client, qui en fait la demande, la méthode de calcul du prix permettant de vérifier ce dernier, ou un devis suffisamment détaillé.

Les prix communiqués par BELIMED SAS s'entendent hors taxes et hors frais notamment frais de douanes, de transport et d'assurances. Ils incluent les frais d'emballage. Ils sont exprimés en euros.

Le Client pourra bénéficier des rabais, remises et ristournes figurant sur le catalogue de BELIMED SAS en fonction du nombre de Matériels achetés ou de Prestations de service commandés et/ou de la fréquence de ses commandes.

Le délai de paiement de toute facture de Matériels et Prestation de service est de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. Toutefois le délai de paiement peut être augmenté à 50 jours pour les établissements publics de santé et les établissements du service de santé des armées. Les factures de location sont payables au comptant en début de mois. Tout retard de paiement entraîne l'application de plein droit de pénalités s'élevant à trois fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités seront appliquées depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif et sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture et jusqu'au jour du paiement effectif de l'intégralité des sommes dues. Ces pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire et seront dès lors automatiquement et de plein droit acquises à BELIMED SAS sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. La loi prévoit également qu'en plus des pénalités de retard, tout professionnel en situation de retard de paiement est débiteur de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement suivant le montant fixé par décret en vigueur au jour du retard de paiement qui est actuellement de 40 € (Article D. 441-5 du code de commerce – Décret n° 2021-211 du 24 février 2021). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire de recouvrement, BELIMED SAS peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

En outre, BELIMED SAS se réserve le droit de suspendre immédiatement les commandes en cours de traitement et/ou Prestations de service planifiées et/ou de rendre exigibles toutes les factures émises et/ou de résilier le Contrat aux torts exclusifs du Client.

Sauf accord exprès, préalable et écrit de BELIMED SAS et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le Client entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la livraison des Matériels ou Prestations de service ou non-conformité, d'une part, et les sommes dues par le Client à BELIMED SAS au titre des Matériels achetés ou Prestations de service commandés, d'autre part.

4. LIVRAISONS

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif.

Dans tous les cas, les délais de livraison courent à partir de la plus tardive des dates suivantes : celle de l'accusé de réception de commande de BELIMED SAS, celle de la réception, par BELIMED SAS des renseignements complémentaires demandés, celle de la réception du marché ou des pièces administratives éventuellement requises des autorités françaises ou étrangères, celle de la réception de l'acompte ou des fournitures que le Client doit payer ou fournir.

Le Client ne pourra jamais se prévaloir d'un retard dans la livraison pour annuler une commande ou refuser de prendre livraison du Matériel commandé.

En cas de retard dans la livraison par rapport aux délais prévus, des pénalités ne peuvent être appliquées que dans le cas où elles ont été prévues au Contrat, que le retard de livraison est dû au fait de BELIMED SAS et si la livraison n'est pas intervenue 30 jours après la réception par BELIMED SAS d'une mise en demeure adressée par le Client visant l'application de ces pénalités. Le montant des pénalités ne peut en aucun cas excéder le montant du préjudice direct effectivement subi par le Client du fait du retard, dans la limite de 5% du prix de fourniture du Matériel ou des Prestations de service. Le paiement ne peut en aucun cas être différé, ni modifié, du fait d'un retard de livraison du Matériel ou de fourniture des Prestations de service. Aucune pénalité de retard n'est due en cas de retard de livraison imputable au Client ou à tout tiers ou en cas de force majeure.

BELIMED SAS se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles ou des groupages de commandes.

Conformément à l'Incoterm 2010 Ex Works édité par la Chambre de Commerce Internationale, la livraison des Matériels est réputée être effectuée par la mise à disposition des Matériels dans les locaux de BELIMED SAS. Cette mise à disposition met la chose vendue aux risques du Client nonobstant l'absence de transfert de propriété. Le Matériel est par conséquent délivré Ex-Works dans les locaux de BELIMED SAS.

5. TRANSPORT

Le Client supporte tous les risques de perte et de dommage que le Matériel peut encourir à partir du moment où il a été délivré dans les locaux du client (livraison) DAP – Delivered At Place – ou délivré dans les locaux du transitaire (livraison) FCA - Free Carrier, nonobstant l'absence de transfert de propriété.

La livraison du Matériel dans les locaux du Client fait l'objet d'un procès-verbal signé par le Client. Il lui appartient d'effectuer toutes les vérifications et de faire toutes les réserves à la réception du Matériel.

Il lui appartient en cas de pertes, avaries ou manquants survenus au cours du transport de faire toutes réserves auprès du transporteur responsable directement au moment de la livraison et les réitérer auprès des transporteurs par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours de la livraison conformément à l'article L 133-3 du Code de commerce. Une copie de la lettre recommandée avec accusée de réception doit être adressée à BELIMED SAS dans le même délai.

Nonobstant cette notification, la responsabilité de BELIMED SAS ne saurait être engagée en cas de destruction, avarie, perte ou vol des Matériels durant le transport..

6. NON-CONFORMITE ET RETOUR

En cas de non-conformité du Matériel ou de vice apparent, il appartient au Client d'émettre une réclamation dans un délai maximum de 10 jours suivant la date de livraison du Matériel dans ses locaux. A défaut, l'acceptation du Matériel sera considérée comme définitive et aucune réclamation ne sera recevable.

Aucun Matériel ne peut être retourné à BELIMED SAS sans son accord écrit et préalable. Le retour ne peut concerner que le Matériel ayant été conservé dans son état initial et n'ayant été ni utilisé ni détérioré. Les frais et risques de transport retour sont à la charge du Client.

En cas de non-conformité constatée par BELIMED SAS après retour, celle-ci procédera à son choix soit à l'échange du Matériel soit au remboursement du prix, sans être tenue à aucune autre obligation ou indemnisation.

7. RESERVE DE PROPRIETE ET TRANSFERT DE RISQUES

A TITRE DE CONDITION SUBSTANTIELLE ET DETERMINANTE DU CONTRAT DE VENTE, LE TRANSFERT DE PROPRIETE EST SUBORDONNE AU REGLEMENT COMPLET ET INTEGRAL DU PRIX NONOBTANT TOUTE LIVRAISON DU MATERIEL.

Dans le cas où le Client ne respecterait pas l'une quelconque des modalités de paiement convenues avec BELIMED SAS, celle-ci pourra exiger la restitution du Matériel aux frais du Client et la résiliation du Contrat sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Pendant la période où la propriété est conservée par BELIMED SAS, le Client en est simple dépositaire, en a la garde et la responsabilité et doit apporter tous ses soins à la conservation du Matériel. Il supportera tous les risques de perte, de destruction ou de dégradation même par cas fortuit du Matériel dès la livraison du Matériel. Il doit souscrire toutes assurances couvrant les dommages et les risques liés la détention et l'utilisation du Matériel (dommage causé au ou par le Matériel). Toute utilisation de nature à altérer le Matériel est interdite.

Le Client est tenu de faire le nécessaire pour que le Matériel soit identifié comme n'étant pas sa propriété et qu'ainsi il ne puisse faire l'objet d'aucune affectation à titre de sûreté, saisie ou appréhension ni revendication de droits de tiers à quelque titre que ce soit.

Le Matériel ne peut être revendu par le Client qu'avec l'accord de BELIMED SAS et sous réserve de paiement du solde du prix. A défaut, BELIMED SAS pourra se substituer de plein droit au Client dans le bénéfice de toute créance détenue à l'encontre de sous-acquéreur, à concurrence du solde du prix.

8. UTILISATION DES MATERIELS

Le Client atteste remplir les conditions légales et réglementaires pour utiliser le Matériel dans le cadre de son activité professionnelle.

Le Client déclare également avoir reçu toute formation nécessaire à l'utilisation du Matériel. Le Client s'engage à respecter les instructions et mode d'emploi du Matériel, les mises en garde fournies dans l'emballage du Matériel.

Le Client reconnaît, en sa qualité de professionnel spécialisé du domaine, être parfaitement informé des risques inhérents à l'utilisation du Matériel et déclare disposer des compétences et moyens nécessaires pour prévenir et assumer ces risques et renonce à tout recours à l'encontre de BELIMED SAS.

Comme stipulé à l'article 7, lorsque le Client achète le Matériel pour le revendre, il doit en informer BELIMED SAS et obtenir son accord. Dans ce cas, le Client est seul responsable vis-à-vis du sous acquéreur des conseils délivrés et de la conformité du Matériel aux attentes de ce dernier.

9. GARANTIES

Aucune garantie autre que la garantie légale de conformité et des vices cachés n'est accordée par BELIMED SAS.

La garantie de BELIMED SAS couvre uniquement le remplacement des pièces, la main d'œuvre et le déplacement. En dehors de la France Métropolitaine, la garantie est limitée à l'échange des pièces défectueuses. Tout autre dommage, notamment lié à l'immobilisation ou au non-fonctionnement du Matériel est exclu de la garantie. Afin de remédier au défaut invoqué, BELIMED SAS se réserve la faculté de modifier les dispositifs du Matériel.

La période de garantie pour les machines est de 24 mois à compter de la date de transfert de propriété (sauf indication contraire). Belimed SAS sera responsable de la résolution des défauts pendant la période de garantie. Remarque : Même pendant la période de garantie, la maintenance préventive doit être exécutée en fonction de l'utilisation de la machine (cycles) et des directives du Fournisseur.

Le Client doit effectuer l'entretien et les réparations de l'équipement tel que défini par Belimed, et toute la maintenance doit être effectuée par du personnel qualifié, en cas de non-respect, la garantie devient nulle.

La période de garantie pour les pièces de rechange et d'entretien est de 6 mois à compter de la date de mise en œuvre.

Le Client doit n'utiliser que des pièces détachées d'origine du Fournisseur (sauf indication contraire). Si d'autres pièces sont utilisées, les performances de l'équipement peuvent être altérées et la garantie devient nulle.

En toutes hypothèses, la responsabilité de BELIMED SAS sera limitée au montant du prix du Matériel, à l'exclusion de l'indemnisation de tous autres dommages et notamment ceux résultant de troubles ou de pertes d'exploitation.

Le remplacement gratuit est subordonné à la restitution du Matériel ou des pièces défectueuses.

Dans tous les cas, aucune garantie n'est due dans le cas où le Client ou un tiers n'a pas respecté :

- Les conditions de montage du Matériel ;
- Les conditions d'entretien ou de maintenance du Matériel ;
- Les conditions d'utilisation du Matériel et notamment en cas d'insuffisance de formation de son personnel ou de tout tiers ;
- Les prescriptions légales ou de BELIMED SAS ;
- Ou en cas d'intervention de quelque nature que ce soit sur le Matériel par le Client ou tous tiers.

10. LIMITATION DE RESPONSABILITE

La responsabilité de BELIMED SAS ne pourra être engagée que pour le seul dommage dont elle est directement à l'origine et est limitée aux seuls préjudices directs et prévisibles causés au Client pouvant résulter de fautes qui seraient dûment prouvées et imputables à BELIMED SAS à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit (et notamment sans que cette liste ne soit exhaustive, de tout préjudice commercial, perte d'exploitation, manque à gagner, perte de commande, perte de clientèle, perte de données, trouble commercial, perte de profit ou bénéfice, perte d'image de marque ou action dirigée contre le Client par un tiers).

Dans les cas où la responsabilité de BELIMED SAS serait retenue, le préjudice qui en résulterait pour le Client ne pourra dans tous les cas jamais être réparé au-delà du montant HT du prix payé par le Client, même si le préjudice s'avérait supérieur..

11. EXCLUSION DE RESPONSABILITE

EST EXPLICITEMENT EXCLUE TOUTE RESPONSABILITE CONCERNANT :

- LES PERFORMANCES DU MATERIEL OU AUTRES SPECIFICATIONS NON PREVUES CONTRACTUELLEMENT,
- L'ADEQUATION DU MATERIEL AUX ATTENTES PARTICULIERES DU CLIENT OU A L'USAGE QU'IL ENTEND EN FAIRE,
- L'USURE NORMALE DU MATERIEL, LE NETTOYAGE OU DETARTRAGE,
- LES CONSEQUENCES D'UNE NEGLIGENCE, D'UN DEFAUT DE SURVEILLANCE, D'UN MAUVAIS USAGE OU D'UNE ERREUR DE MANIPULATION DU MATERIEL, DE L'UTILISATION DE PIECES DETACHEES NON GARANTIES D'ORIGINE.
- LES CONSEQUENCES DU NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS D'UTILISATION ET CONSIGNES SECURITAIRES CONTENUES DANS LE MANUEL FOURNI LORS DE LA VENTE.

BELIMED SAS EXCLUT EGALEMENT TOUTE RESPONSABILITE LORSQUE LE DEFAUT EST DU A LA CONCEPTION OU AUX CARACTERISTIQUES TECHNIQUES IMPOSEES PAR LE CLIENT.

BELIMED SAS N'EST PAS RESPONSABLE DE L'INEXECUTION TOTALE OU PARTIELLE DE SES OBLIGATIONS, EN CAS DE SURVENANCE D'UN EVENEMENT FAISANT OBSTACLE A L'EXECUTION DE SES OBLIGATIONS OU RENDANT CETTE EXECUTION PARTICULIEREMENT DIFFICILE OU COUTEUSE, EN CAS DE SURVENANCE DE L'UN DES EVENEMENTS SUIVANTS : LA GUERRE OU L'EMEUTE, LES ACTES DE TERRORISME, LES CATASTROPHES NATURELLES, L'EMBARGO, LE BLOCUS, TOUTES MESURES PRISES PAR LES AUTORITES FRANÇAISES OU ETRANGERES, L'INTERRUPTION DES APPROVISIONNEMENTS, LA PENURIE DE MATIERES PREMIERES, LES RETARDS DUS AU TRANSPORTEUR, LA PANDEMIE, L'EPIDEMIE, LA GREVE, L'OCCUPATION D'USINES, LES TROUBLES SOCIAUX.

12. ETUDES ET PROJETS - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les projets, études, plans et documents fournis par BELIMED SAS restent sa propriété. Ils sont protégés par les droits de propriété intellectuelle appartenant à BELIMED SAS et ne peuvent être utilisés, reproduits ou communiqués à des tiers sans l'accord écrit de BELIMED SAS.

Aucun droit ne saurait être conféré au Client sur ces travaux, lequel n'est pas autorisé à apporter une quelconque modification sur ces derniers.

Si le Matériel fourni par BELIMED contient un logiciel, le Client ne dispose dans ce cas que d'un droit d'utilisation limité aux seuls besoins internes du Client, personnel, non exclusif, non cessible et non transférable du logiciel. Toute copie de sauvegarde ou décompilation ne sont interdites sauf les cas prévus par les dispositions légales issues du code de la propriété intellectuelle.

13. CONFIDENTIALITE

Le Client s'engage à ne pas divulguer ou laisser divulguer, y compris à ses sous-traitants, de quelque manière que ce soit toute information technique, commerciale ou financière ou de toute nature concernant BELIMED SAS, dont il aurait eu connaissance au cours de l'exécution du contrat.

14. SOUS-TRAITANCE

BELIMED SAS pourra sous-traiter tout ou partie des Prestations de service et demeurera dans ce cas responsable vis-à-vis du Client des Prestations de service réalisées par ses sous-traitants.

15. CONTRATS « CONCLUS HORS ETABLISSEMENT »

STIPULATIONS APPLICABLES UNIQUEMENT EN CAS DE « CONTRATS CONCLUS HORS ETABLISSEMENT » AU SENS DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 221-1 ET SUIVANTS DU CODE DE LA CONSOMMATION A SAVOIR QUAND L'OBJET DU CONTRAT CONCLU AVEC BELIMED SAS N'ENTRE PAS DANS LE CHAMP DE L'ACTIVITE PRINCIPALE DU CLIENT SOLLICITE ET QUE LE NOMBRE DE SALARIES EMPLOYES PAR CELUI-CI EST INFÉRIEUR OU ÉGAL A CINQ.

Sous réserve que le Contrat entre dans l'application d'un contrat conclu « hors établissement » au sens de l'article L. 221-1 du code de la consommation, notamment quand l'objet du contrat conclu avec BELIMED SAS n'entre pas dans le champ de l'activité principale du Client sollicité et lorsque l'effectif du Client est inférieur ou égal à cinq salariés, le Client est informé qu'il dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires qui court à compter du lendemain de la conclusion du Contrat pour exercer s'il le souhaite son droit de rétractation du Contrat. Ce droit s'exerce sans donner de motif. Si le délai précité expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Pour exercer le droit de rétractation, le Client doit notifier avant l'expiration du délai précité de quatorze (14) jours à BELIMED SAS sa décision de rétractation du Contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste ou courrier électronique). Le Client peut utiliser le modèle de formulaire de rétractation ci-dessous qui n'est pas obligatoire.

Le Client renvoie ou restitue le Matériel à BELIMED SAS ou à une personne désignée par cette dernière, sans retard excessif et, au plus tard, dans les quatorze (14) jours suivant la communication de sa décision de se rétracter. Si le Client se rétracte dans les conditions légales alors qu'il a expressément demandé l'exécution des Prestations de service dès la signature du Contrat, il sera tenu de payer à BELIMED SAS un montant correspondant aux services fournis jusqu'à la notification de sa décision de rétractation.

En cas de rétractation, les paiements reçus par BELIMED SAS seront remboursés au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où BELIMED SAS est informé de la décision de rétractation en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client. Pour les contrats de vente de Matériel, BELIMED SAS peut différer le remboursement jusqu'à récupération du Matériel ou jusqu'à ce que le Client ait fourni une preuve de l'expédition de ce Matériel, la date retenue étant celle du premier de ces faits. BELIMED SAS n'est pas tenue de rembourser les frais supplémentaires si le Client a expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé par BELIMED SAS.

BELIMED SAS ne percevra aucun paiement durant sept (7) jours à compter de la conclusion du Contrat conclu « hors établissement » quand l'objet du contrat conclu avec BELIMED SAS n'entre pas dans le champ de l'activité principale du Client sollicité et lorsque l'effectif du Client est inférieur ou égal à cinq salariés.

Aucun droit de rétractation n'est applicable pour tout Matériel sur-mesure ou personnalisé.

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

A l'attention de BELIMED SAS, 1 Rue Pflimlin, 68390 SAUSHEIM ou par courriel à : sav@belimed.com

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) Client(s) :

Adresse du (des) Client(s) :

Signature du (des) Clients(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.

16. NULLITE PARTIELLE

L'annulation éventuelle d'une ou plusieurs clauses des présentes Conditions Générales pour quelque cause que ce soit ne saurait porter atteinte à ses autres stipulations qui continueront de produire leur plein et entier effet.

17. NON-RENONCIATION

Le fait pour l'une ou l'autre des Parties de ne pas se prévaloir de droits accordés par les présentes Conditions Générales ou le fait pour l'une ou l'autre des Parties de ne pas demander ou exiger l'application, l'exécution ou l'observation d'une disposition, obligation ou condition prévue aux présentes Conditions Générales, n'affectera pas le droit de l'une ou l'autre des Parties d'en exiger l'exécution ou l'observation ultérieurement.

18. DROIT APPLICABLE – TRIBUNAL COMPETENT

Le droit français est seul applicable au Contrat entre BELIMED SAS et le Client.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Le lieu d'exécution et le for juridique se situent au siège de Belimed SAS, actuellement Mulhouse, pour tout litige portant sur la validité, l'interprétation et l'exécution du contrat, même en cas de mesure conservatoire ou d'urgence d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. EN CONSEQUENCE, TOUTE DIFFICULTE NEE DE L'EXECUTION, DE L'INTERPRETATION OU DE LA CESSATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE, ET DES COMMANDES QUI EN DECOULENT, DU CONTRAT, OU PLUS GENERALEMENT DE LA RELATION COMMERCIALE ENTRE BELIMED SAS ET LE CLIENT, NON RESOLUE A L'AMIABLE, SERA SOUMISE A LA COMPETENCE DES JURIDICTIONS DU LIEU DU SIEGE SOCIAL DE BELIMED SAS.